

ANNEXE 1

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Chaque année, nous publions nos informations de Responsabilité Sociétale d'entreprise (RSE).

Le présent document concerne les activités du Groupe ADP du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Il a été réalisé en respectant les recommandations de la quatrième génération des lignes directrices relatives au management et au reporting de la Global Reporting Initiative (GRI). Cette initiative internationale et multipartite vise à développer des indicateurs mondialement utilisables, rendant compte des performances économiques, sociales et environnementales des entreprises. Les lignes directrices proposent aux organisations des principes de présentation équilibrée et raisonnable de leur performance.

Contrôle et consolidation

La direction du développement durable et des affaires publiques du Groupe ADP réalise la consolidation des indicateurs de développement durable à partir des données transmises par les services responsables. **Compte tenu des modalités de collecte et des systèmes de fonctionnement de nos différents aéroports, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs.**

Indicateurs sociaux

Pour les indicateurs du nombre de personnes employées dans nos aéroports, le recensement s'appuie sur une étude réalisée en 2017 par le cabinet Utopies. Les indicateurs sociaux font l'objet d'un protocole de reporting social définissant le périmètre et les modalités applicables. Le périmètre des effectifs couvre Aéroports de Paris SA, les sociétés (contrôlées) du groupe et les filiales détenues à 50 % ou plus consolidées par intégration globale : ADP Ingénierie, ADP International dont AIG, Hub One, TAV Airports, SDA, Relay@ ADP et Media Aéroports de Paris. Certains indicateurs et données ne portent que sur une partie du groupe. Les indicateurs sociaux sont transmis à la direction du développement durable et des affaires publiques.

Indicateurs environnementaux

Pour les indicateurs environnementaux, le Groupe ADP dispose d'un protocole de reporting précisant la définition de l'indicateur, le périmètre et la méthodologie de calcul. La périodicité des indicateurs environnementaux était jusqu'ici calée sur une année glissante d'octobre à septembre. En 2019, ces indicateurs ont été ajustés sur une année calendaire de janvier à décembre.

Pour les indicateurs « qualité de l'air » et « émissions », les données sont fournies par le laboratoire d'Aéroports de Paris, accrédité Cofrac et certifié ISO 9001, sur la base de guides méthodologiques regroupant les instructions utilisées. Elles sont ensuite transmises à la direction du développement durable et des affaires publiques.

Pour les émissions des aéronefs, le calcul est réalisé sur la base de la méthodologie établie par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour le calcul des émissions du cycle LTO (Landing and Take-Off) avec des temps de roulage réels pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et un temps de roulage moyen pour Paris-Le Bourget.

Pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, les chiffres présentés dans le tableau des indicateurs correspondent aux mouvements d'avions commerciaux (passagers et cargo).

Les données transport sont collectées via les enquêtes auprès des passagers dans le cadre de l'Observatoire des passagers au départ et à l'arrivée.

Tableau des indicateurs

Les données économiques, sociales, sociétales environnementales ainsi que la présentation des éléments généraux d'information de l'organisation sont décrites dans les pages 96 à 101. Les matrices de matérialité, la table de correspondance comprenant le sommaire GRI G4 et les éléments de la déclaration de performance extra-financière sont publiés dans le présent document et sur le site internet du Groupe ADP.

CRITÈRES ESSENTIELS

Le reporting a été établi selon les critères essentiels ("core") définis par la GRI G4. Lorsqu'un thème ou un indicateur n'a pas pu être traité au niveau de détail requis, nous renvoyons à notre site internet, onglet « Groupe » (www.parsaeroport.fr) ou au document d'enregistrement universel. C'est notamment le cas pour les informations financières, la gouvernance et les risques.

ANNEXE 2

TABLEAU DES INDICATEURS 2019

Groupe ADP en chiffres – Comptes consolidés de l'année 2019

	Unité	2018 ^(1 et 2)	2019 ^(1 et 2)	REF GRI
Chiffre d'affaires	M€	4 007	4 700	EC1
EBITDA	M€	1 680	1 772	EC1
ROC	M€	1 123	1 094	EC1
Résultat net	M€	610	588	EC1

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle des résultats d'AIG depuis avril 2018.

(2) Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du groupe ne prennent plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk en 2018 et en 2019.

Données économiques

	Unité	2017	2018	2019	REF GRI
Fonds de compensation des nuisances aéroportuares (FCNA)	M€	4,57	4,57	4,57	EC8
Fondation Aéroports de Paris (montant accordé par la fondation)	M€	1	1	1	EC8
Trafic aérien de passagers de Paris Aéroport	million	101,5	105,3	108,1	AO1
Paris-Charles de Gaulle	million	69,5	72,2	76,2	AO1
Paris-Orly	million	32	33,1	31,9	AO1
Nombre de mouvements d'avions de Paris Aéroport	millier	704,7	709,9	716,5	AO2
Paris-Charles de Gaulle	millier	475,6	480,9	498,2	AO2
Paris-Orly	millier	229,1	229	218,3	AO2

Données sociales

	Unité	2017	2018	2019	REF GRI
Effectif moyen					
Aéroports de Paris SA (b)	nombre	6 435	6 349	6 295	G4-9
Filiales	nombre	17 743	19 568	19 827	G4-9
Total Groupe (a)	nombre	24 178	25 917	26 122	G4-9
Emploi et insertion des travailleurs handicapés					
Nombre de travailleurs handicapés	nombre	441 (b)	451 (b)	677 (a)	LA12
Moyenne d'âge (b)	an	47,4	47,6	48,2	LA12
Taux de féminisation	%	37,9 (b)	37,6 (b)	34 (a)	LA12
Embauches/départs					
En CDI	nombre	285 (a)	364 (a)	1 167 (e)	LA1
Embauches salariés de moins de 25 ans (b)	nombre	63	53	72	LA1
Départs tous motifs confondus	nombre	349 (a)	497 (a)	1 478 (e)	LA1
Taux de promotion	%	3,7 (b)	4,5 (b)	5 (d)	LA1
Taux de remplacement sur les emplois permanents (b)	%	2,1	3,8	4	LA1
Formation					
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue (b)	%	4,2	4,38	4,36	LA9
Absentéisme					
Taux d'absentéisme toutes causes confondues	%	6,9 (b)	6,9 (b)	6,5 (d)	LA6
Conditions d'hygiène et de sécurité					
Accidents du travail	nombre	216 (b)	220 (b)	127 (d)	LA6
Accidents mortels (a)	nombre	0	0	0	LA6
Taux de fréquence accidents du travail	ratio	13,64 (b)	14,62 (b)	11,17 (d)	LA6
Taux de gravité accidents du travail	ratio	0,95 (b)	0,99 (b)	0,97 (d)	LA6

Périmètres des données sociales :

(a) Groupe ADP

(b) Aéroport de Paris SA seul

(c) Aéroport de Paris SA et tiers présents sur nos aéroports

(d) Groupe ADP hors TAV, Hub One, SDA

(e) Groupe ADP hors TAV

na = non applicable

nd = non disponible

Données environnementales

	Unité	2017				2018				2019					REF GRI
		CDG	ORLY	LBG	TOTAL ADP SA	CDG	ORLY	LBG	TOTAL ADP SA	CDG	ORLY	LBG	TOTAL ADP SA	TOTAL GROUPE	
AIDE A L'INSONORISATION															
Dossiers traités (3)	nombre	1 150	801	183	2 134	1 199	296	242	1 737	932	312	159	1 403	1 403	SO1
Logements ou locaux insonorisés (3)	nombre	1 893	1 069	247	3 209	2 137	833	272	3 242	2 319	473	339	3 131	3 131	SO1
Aides accordées (3)	M€	21,98	12,7	3,54	38,22	21,53	6,31	3,47	31,31	23,04	3,99	3,03	30,06	30,06	SO1
QUALITÉ DE L'AIR DES AÉROPORTS															
Concentration annuelle de dioxyde d'azote (NO ₂) (3)	µg/m ³	31	28	nd	na	26	26	nd	na	27	26	nd	na	na	EN21
Concentration annuelle en particules PM 10 (3)	µg/m ³	14	24	nd	na	17	20	nd	na	16	23	nd	na	na	EN21
Concentration annuelle en particules PM 2,5 (3)	µg/m ³	10	14	nd	na	11	12	nd	na	10	11	nd	na	na	EN21
Concentration annuelle d'ozone (O ₃) (3)	µg/m ³	39	40	nd	na	52	47	nd	na	47	54	nd	na	na	EN21
ÉMISSIONS DES AÉRONEFS (méthode données réelles)															
Émissions de CO ₂ (3)	tonne	904 104	274 959	17 573	1 196 636	928 780	280 115	17 030	1 225 925	951 525	273 949	16 446	1 241 920	nd	EN17
Émissions de NOX (3)	tonne	4 470	1 238	60	5 768	4 601	1 261	58	5 920	4 734	1 224	56	6 014	nd	EN21
ÉMISSIONS DES CENTRALES															
Émissions de NOX (3)	tonne	33	3,5	1,4	37,9	27,9	4	1,4	33,3	27	4,3	1,4	32,7	nd	EN21
CLIMAT															
Émissions de CO ₂ scope 1 (2)	tonne	38 423	7 691	2 412	48 526	38 159	8 482	2 407	49 048	39 409	7 316	2 461	49 186	83 639	EN15
Émissions de CO ₂ scope 2 (2)	tonne	4 527	408	0	4 935	4 437	231	0	4 668	1 840	419	0	2 259	30 176	EN16
Émissions totales de CO ₂ scopes 1 et 2 (2)	tonne	42 950	8 099	2 412	53 461	42 596	8 713	2 407	53 716	41 249	7 735	2 461	51 445	113 815	EN15 et EN16
Émissions de CO ₂ évitées (2)	tonne	15 053	10 996	0	26 049	14 369	9 836	0	24 205	8 259	9 038	83	17 380	18 737	EN19

Périmètres des données environnementales :

(1) Périmètre interne (plateformes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et externe, Ankara Esenboga, Izmir Adnan Menderes et Amman Queen Alia) et externes (tiers présents sur les aéroports)

(2) Périmètre interne (plateformes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et externe, Ankara Esenboga, Izmir Adnan Menderes et Amman Queen Alia)

(3) Périmètre ADP SA (aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget)

Données environnementales

	Unité	2017				2018				2019					REF GRI
		CDG	ORLY	LBG	TOTAL ADP SA	CDG	ORLY	LBG	TOTAL ADP SA	CDG	ORLY	LBG	TOTAL ADP SA	TOTAL GROUPE	
ÉNERGIE															
Consommation totale d'énergie (1)	MWh d'énergie finale	na	na	na	na	na	na	na	na	601 191	210 180	33 990	845 361	1 095 760	EN3
Achat d'énergie renouvelable (1)	MWh d'énergie finale	na	na	na	na	na	na	na	na	330 196	106 882	21 637	458 715	458 715	EN6
Production d'énergie à partir de sources renouvelables (1)	en MWh d'énergie finale	na	na	na	na	na	na	na	na	45 613	26 219	664	72 496	72 800	EN3
Part de notre production locale d'énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie interne finale (3)	%	15,7	20,4	6,8	15,8	15,7	19,8	7,7	15,8	12,10	18,80	9,80	13,10	na	EN3
Efficacité énergétique par rapport à 2015 (3)	%	1,5	4,7	6,7	2,8	5,4	4,8	5,2	5,9	8,30	12,50	17,50	10,40	na	EN6
Intensité énergétique (2)	MWh d'énergie finale / Chiffre d'affaires en M€	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	158	EN5
Part d'électricité verte dans les achats d'électricité (3)	%	60	60	100	60	65	65	100	65	75	65	100	70	na	EN3
EAU															
Total prélèvement d'eau (1)	m ³	na	na	na	na	na	na	na	na	2 460	870	82	3 412	4 722	EN8
Consommation interne d'eau potable (3)	millier de m ³	1 036	317	45	1 398	1060	435	19	1 514	1 221	366	15	1 602	na	EN8
Taux d'utilisation d'eau recyclée (1)	%	na	na	na	na	na	na	na	na	0	21	0	na	7	EN10
DÉCHETS															
Volume DND collectés (1)	tonne	31 770	6 715	1 299	39 784	37 558	6 617	1 390	45 565	35 839	6 453	1 149	43 441	51 186	EN23
Volume DND internes Aéroports de Paris SA (3)	tonne	10 305	5 574	380	16 259	11 088	5 665	294	17 047	11 336	5 934	324	17 594	na	EN23
Enfouis (3)	%	1,4	1,8	0,9	1,5	2,1	1,6	0	1,9	0,4	1,8	0	0,9	na	EN23
Recyclables (3)	%	31,3	32,9	83,5	33,1	32,7	42,5	80,8	36,8	33,6	50,8	78,6	40,1	na	EN23
Incinérés (3)	%	67,3	65,3	15,6	65,4	65,2	55,9	19,2	61,3	66	47,4	22,4	58,9	na	EN23
Volume des déchets industriels dangereux (DID) internes collectés (1)*	tonne	2 601	233	30	2 864	2 454	201	74	2 729	130	131	210	471	503	EN23
TRANSPORTS															
Part des transports en commun pour l'accès des passagers aux aéroports (3)	%	43	33	na	39	44	32	na	40	42	33	na	39	na	EN30

Périmètres des données environnementales :

(1) Périmètre interne (plateformes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et externe, Ankara Esenboga, Izmir Adnan Menderes et Amman Queen Alia) et externes (tiers présents sur les aéroports)

(2) Périmètre interne (plateformes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et externe, Ankara Esenboga, Izmir Adnan Menderes et Amman Queen Alia)

(3) Périmètre ADP SA (aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget)

(*) Les boues/déchets d'assainissement ont été exclus.

Présentation des éléments d'information de l'organisation selon la GRI-G4

REF GRI - G4	INTITULÉ	CHAPITRE DU DOCUMENT PRINCIPAL
G4-1	Stratégie et analyse	Animer la ville aéroportuaire - Élargir nos horizons - Relever les défis d'aujourd'hui et de demain - Document d'enregistrement universel 2019 - Site internet Groupe ADP
GA-3 à GA-16	Profil de l'organisation	Animer la ville aéroportuaire - Élargir nos horizons - Relever les défis d'aujourd'hui et de demain - Agir pour les femmes et les hommes de nos plateformes - Site internet Groupe ADP
GA-17 à GA-23	Aspect et périmètres pertinents identifiés	Élargir nos horizons - Relever les défis d'aujourd'hui et de demain
GA-24 à GA-27	Implication des parties prenantes	Échanger avec nos parties prenantes
GA-28 à GA-33	Profil du rapport	Annexes 1 et 2
GA-34	Gouvernance	Déployer notre politique RSE Document d'enregistrement universel 2019
GA-36	Éthique et intégrité	4.2 Maîtriser les risques et agir avec Éthique Annexes 3 et 4

La description de l'approche managériale (DMA - Disclosures of Management Approach) est traitée dans les chapitres Profil et Démarche RSE (pages 4 à 25), dans la méthodologie de reporting ci-dessus (annexe 4) et sur le site internet Groupe ADP.

Informations sociales

● **HR5 : sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail.** Les principales activités d'Aéroports de Paris SA et de Hub One sont réalisées en France où le travail des enfants est interdit. Nos filiales implantées à l'étranger doivent appliquer les mêmes règles. Tout comme Aéroport de Paris SA, TAV Airports est signataire du Pacte mondial. Un état des lieux relatif à la loi Potier a été réalisé pour recenser les lois locales et les actions existantes et définir des standards au niveau du groupe.

● **HR6 : sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes.** Les principales activités d'Aéroports de Paris SA et de Hub One sont réalisées en France où le travail forcé ou obligatoire est interdit. Tout comme Aéroport de Paris SA, TAV Airports est signataire du Pacte mondial. Un état des lieux relatif à la loi Potier a été réalisé pour recenser les lois locales et les actions existantes et définir des standards au niveau du groupe.

● **LA7 : salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité.** Conformément à la réglementation française, Aéroports de Paris SA réalise des visites médicales dont la périodicité est définie en fonction des activités réalisées par les salariés.

● **LA16 : nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.** Les demandes transmises par les délégués du personnel sont traitées lors d'une réunion mensuelle entre la direction d'Aéroports de Paris SA et les représentants des salariés.

Informations environnementales

- **EN12 : description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées** ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées. Les activités, produits et services d'Aéroports de Paris SA n'engendrent aucun impact substantiel sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.
- **EN29 : montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement.** En 2019, aucune sanction de quelque nature que ce soit n'a été infligée à Aéroports de Paris SA pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement.

Informations sociétales

- **EC6 : proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels.** Aucun cadre dirigeant d'Aéroports de Paris SA ne possède un contrat local. Tous nos contrats sont basés en France.
- **HR2 : nombre total d'heures de formation des salariés aux politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme applicables dans leur activité y compris le pourcentage de salariés formés.** La formation aux droits de l'homme est intégrée dans certaines formations générales au niveau d'Aéroports de Paris SA. Il n'y a pas de suivi du nombre d'heures consacrées aux sujets des droits de l'homme.
- **HR7 : pourcentage d'agents de sécurité formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme**

applicables dans leur activité. La contractualisation avec des prestataires de sécurité agissant pour le compte d'Aéroports de Paris SA oblige les prestataires au respect des textes européens et des guides de bonnes pratiques relatifs au droit des personnes lors des opérations de contrôle. Les prestataires signent une charte RSE dans laquelle il y a une section relative aux droits de l'homme. Cette charte est en cours de duplication sur certaines filiales à l'étranger.

● **HR9 : nombre total et pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts.** À ce jour, aucun site n'a fait l'objet d'une vérification externe relative aux droits de l'homme. Un état des lieux relatif à la loi Potier a été réalisé pour recenser les lois locales et les actions existantes.

Informations clients

- **PR8 : nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour perte de données des clients.** En 2019, aucune plainte n'a été transmise pour atteinte à la vie privée et pour perte de données des clients.

ANNEXE 3

CONFORMITÉ AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'ONU ET L'OIT

L'engagement en faveur des principes de l'OIT et du Pacte mondial se concrétise par les actions engagées dans ces domaines et décrites dans le tableau suivant.

PRINCIPES DU PACTE MONDIAL ET DE L'OIT	ACTIONS ENGAGÉES
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du groupe	Code de conduite Groupe ADP, charte RSE, charte RSE fournisseurs intégrée dans les process achats (envoyée pour signature aux candidats aux procédures de passation des marchés lancées par Aéroports de Paris)
2. S'assurer que les sociétés du groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme	Code de conduite Aéroports de Paris et plan de vigilance en cours de formalisation notamment en collaboration avec nos filiales sur le périmètre international
	Aéroports de Paris veille au respect de la conformité de ses fournisseurs aux dispositions sur le travail illégal en recueillant de leur part les documents légaux attestant qu'ils sont en règle au regard de la législation fiscale, sociale et de la déclaration des travailleurs étrangers
	Dans le cadre des procédures de passation des marchés, les démarches RSE des candidats, et notamment les pratiques déclarées en matière de respect des droits humains, sont prises en compte
	Des audits sociaux (respect des règles du droit du travail) sont réalisés sur certains segments d'achats
	La direction des Achats s'intègre dans le processus de mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance sur le volet fournisseurs et sous-traitants
Normes du travail / Principes de L'OIT	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives	Instances représentatives du personnel, dispositif de droit individuel à la formation syndicale et signature d'accords sur le droit syndical
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	Intégration de critères RSE dans la sélection des fournisseurs/sous-traitants. Au titre des pièces contractuelles des marchés figurent la charte RSE fournisseurs et les cahiers des clauses administratives générales d'Aéroports de Paris qui prévoient l'application par les fournisseurs et prestataires des règles nationales de protection de la main-d'œuvre et le respect des conventions de l'OIT
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants	En acceptant de répondre aux appels d'offres les candidats s'engagent à appliquer la charte RSE fournisseurs, en particulier ses exigences en matière d'abolition du travail des enfants
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions	Engagement du Groupe ADP en faveur de la lutte contre les discriminations à travers la signature de quatre accords : l'emploi des personnes en situation de handicap (2016-2018), l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2017-2019), la diversité (2017-2019), les dispositions « jeunes » et « seniors » de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (2016-2018)

Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux	Politique environnementale d'Aéroports de Paris
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande	Réalisation d'un programme de formation et sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Veille technologique et innovation (énergies renouvelables) d'Aéroports de Paris
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	Signataire de la déclaration en faveur du lobbying responsable de Transparency International France
	Audit en 2018 sur la prévention de la fraude 2015-2017 pour Aéroports de Paris
	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une direction Éthique et Compliance directement rattachée au président-directeur général, chargée du pilotage transversal de l'éthique et de la compliance avec la direction Juridique et des Assurances pour Aéroports de Paris et ses filiales Mise en place d'un plan d'actions Éthique et Compliance validé en comité exécutif et présenté en conseil d'administration ainsi qu'à son comité d'audit et des risques Lettre d'engagement des membres du comité exécutif et des directeurs généraux de TAV Airports et AIG Mise en place d'une plate-forme d'alerte accessible à tous les collaborateurs du Groupe ADP et à ceux de ses fournisseurs Révision du code de déontologie annexé au règlement intérieur d'Aéroports de Paris